



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LARUNS

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 octobre 2017

Délibération n°98/2017-10/3.2

L'an deux mille dix-sept, le 25 octobre à 19 h 00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : AMBIELLE Simon, BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno, CARRERE Régis, CASADEBAIG Robert, CASSOU Sylvie, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOST-BESALDUCH Jeanine, TOUTU Patricia

Absents : DUCHATEAU François, SAINT-VIGNES Serge

Procurations : BLANCHET Anne à TOUTU Patricia
FEUGAS Françoise à TOST-BESALDUCH Jeanine
GROS Laure à BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno
COUBLUC Joël à CASADEBAIG Robert

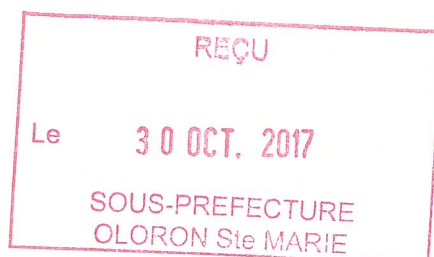
Secrétaire de séance : TOST-BESALDUCH Jeanine

OBJET : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE : Approbation des tarifs pour les forains

Vote : Unanimité

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Régie Electrique de Laruns présente au Conseil Municipal les tarifs appliqués aux forains, adoptés en Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'électricité le 26 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **d'approuver** les tarifs de vente d'électricité pour les forains.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Copie : S/Préfecture
TL

Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous préfecture le

Affichage le 27-10-2017

TARIFS FORAINS
REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE DE LARUNS

à partir du 01/09/2017

REGLAGE DISJONCTEUR	PUISSANCE SOUSCRITE	BRANCHEMENT DEBRANCHEMENT	ABONNEMENT PAR DECADE	FORFAIT DE CONSOMMATION	TOTAL
MONO 15 A	3	52,62 €	0,66	3,72 €	57,00 €
TRIPHASE 10 A	6	52,62 €	1,67	6,71 €	61,00 €
TRIPHASE 15 A	9	52,62 €	3,3	9,08 €	65,00 €
TRIPHASE 20 A	12	52,62 €	4,74	12,64 €	70,00 €
TRIPHASE 25 A	15	52,62 €	6,17	15,21 €	74,00 €
TRIPHASE 30 A	18	52,62 €	7,61	18,77 €	79,00 €
TRIPHASE 40 A	24	52,62 €	12,7	24,68 €	90,00 €
TRIPHASE 50 A	30	52,62 €	17,8	30,58 €	101,00 €
TRIPHASE 60 A	36	52,62 €	22,89	36,49 €	112,00 €

REÇU
Le 30 OCT. 2017
SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE